



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 12 décembre 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux : 29**

**Membres présents : 20**

**Procurations : 8**

**Absents : 1**

**Votants : 29**

**Date de convocation : 06/12/2024**

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :  
13/12/2024**

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

**Excusés avec procurations :** Xavier BERLUTEAU à Didier ZERBIB, Fabio VITULLI à Philippe STREMLER, Orlane LABAT à Dominique ALM, Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Nathalie CARLES-SALMON à Magalie GRANDSIMON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Marie-Ange KOFFEL, Jean-Paul ROBERT à Vicky VALLIER.

**Absents :** Gilles DURET

**Secrétaire :** Marie-Ange KOFFEL

<p>N° DEL/2024-5-19</p> <p><b>OBJET :</b></p> <p>Recrutement d'agents non-titulaires pour l'année 2025 pour faire face à l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).</p> <p>Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), et notamment ses articles L. 332-23.1 et L. 332-23.2.</p> <p>Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale</p> <p>Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les différents services durant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025</p> <p>Considérant qu'un bilan est réalisé chaque année pour constater si le besoin est toujours temporaire, et que s'il devient permanent il sera proposé au Conseil Municipal de créer un poste.</p> <p>Considérant l'estimation des besoins avec les agents actuellement en place et les prévisions de besoins supplémentaires à venir.</p>
--	--

N° DEL/2024-5-19

**Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 sur une période maximale de 12 mois, pour les emplois suivants :

- 1 emplois Equivalents Temps Plein (ETP) au grade d'adjoint administratif (catégorie C) pour l'administration générale,
- 4 emplois Equivalents Temps Plein (ETP) au grade d'adjoint technique (catégorie C) pour les services techniques, entretien et ATSEM.
- 0,5 ETP au grade d'assistant d'enseignement artistique (catégorie B) pour l'école de musique.
- 1 emploi à 1 ETP au grade d'adjoint d'animation (catégorie C) pour le service éducation, sport et jeunesse.
- 1 emploi de 18h et 1 emploi de 16h au grade adjoint technique (catégorie C) pour le service entretien ménager.

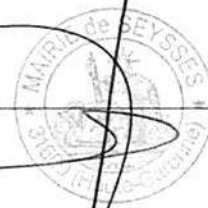
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2025 sur une période maximale de 6 mois, pour les emplois suivants :

- 2 ETP au grade d'adjoint technique (catégorie C) pour les services techniques ; ces agents pourront assurer des fonctions d'Agents polyvalents
- 1 ETP au grade d'Adjoint administratif (catégorie C). Cet agent assurerait des fonctions d'Agent administratif polyvalent selon les besoins des services.
- 1 ETP au grade d'adjoint territorial d'animation (catégorie C) au service pole éducation, sport et jeunesse.

-De dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2025

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme.

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP



La secrétaire de séance  
Marie-Ange KOFFEL